

Pouvoir d'achat : les pistes du gouvernement

Aujourd'hui s'ouvre la conférence sur le pouvoir d'achat et l'emploi qui réunira ministres, syndicats et patrons. Nouvel indice du coût de la vie, baisse des prix dans les hypers... toutes les solutions seront étudiées.

SMIC, pouvoir d'achat des ménages, pratiques tarifaires dans les secteurs de la grande distribution, de la banque et de la téléphonie... Tels seront les principaux points évoqués lors de la conférence sur « l'emploi et le pouvoir d'achat » qu'ouvre, aujourd'hui à Bercy, Christine Lagarde. Un rendez-vous que le gouvernement semble prendre très au sérieux puisque, pour la circonstance, la ministre de l'Economie sera assistée par trois de ses collègues : Xavier Bertrand pour le Travail, Luc Chatel pour la Consommation et Martin Hirsch, haut-commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté. L'enjeu, politiquement, est de taille. Etranglés par la flambée de l'immobilier, agacés par la hausse quasi générale des prix, frustrés par le gel de leurs salaires, les Français attendent Nicolas Sarkozy au tournant, lui qui leur avait promis, pendant sa campagne électorale, qu'il serait « le président du pouvoir d'achat ». Ce que les syndicats, hier, ne manquaient pas de rappeler, la CGT insistant, non sans une certaine ironie, pour que le gouvernement « mette autant d'énergie et d'empressement à répondre aux préoccupations salariales qu'il en met à s'attaquer aux droits à la retraite ». Passage en revue des pistes du gouvernement.

La fin de l'automatisme des allègements de charges

C'était l'une des grosses revendications des syndicats, notamment de la CFDT. Xavier Bertrand, le ministre du Travail, veut relancer les négociations par branche en conditionnant les allègements de charges accordées aux entreprises à la signature, ou non, d'accords salariaux.

Un nouveau mode de calcul du SMIC

Xavier Bertrand va proposer une modification du dispositif de fixation du SMIC. Celui-ci pourrait dépendre d'une commission d'experts indépendants qui se prononcerait sur une revalorisation du SMIC dès le printemps. Autre changement : indexé jusqu'ici sur le coût de la vie et lié à l'évolution du pouvoir d'achat du taux de salaire horaire de base ouvrier, le SMIC serait aussi calculé en fonction de nouveaux indicateurs.

Un nouvel indice des prix

Pour mieux refléter le « coût de la vie » et non plus seulement l'inflation, un rapport du **Conseil d'analyse économique** (CAE) préconise la création d'indices complémentaires de l'indice des prix classique de l'Insee.

Faire baisser les prix des hypermarchés

Luc Chatel vient de transmettre au Conseil d'Etat son projet de loi « pour le développement de la concurrence au service des consommateurs ». Un texte qui devrait être présenté au Conseil des ministres le 31 octobre et soumis au vote des parlementaires avant la fin de l'année. Si ce projet ne supprime pas le système des « marges arrière » (rabais consentis par les industriels aux distributeurs au titre de la coopération commerciale), il autorise les hypermarchés à les répercuter en totalité dans les prix de revente. En revanche, contrairement aux souhaits des hypers qui voulaient négocier les tarifs avec les industriels, Luc Chatel a décidé de maintenir le principe de « non-discrimination ». Cela oblige les producteurs à proposer les mêmes tarifs à tous.

Plus de liberté pour les consommateurs d'Internet et de téléphonie

Le texte pose comme principe l'instauration d'un droit permanent pour les usagers de résilier des contrats dans les 10 jours après la signature. Les opérateurs devront mettre en place, pour leur service après-vente, un numéro de téléphone non surtaxé et aucune somme ne pourra être facturée au consommateur tant qu'il n'a pas été mis en relation avec un technicien.